

*Maître Xavier LOMBARDO*

Huissier de Justice - Commissaire Priseur

**Administrateur provisoire  
de l'étude de feu Me POTEL  
Tel: 44 10 22 - Mobile: 77 74 40  
etude.potel@gmail.com**



## **VENTE aux ENCHERES PUBLIQUE**

**A la requête du Domaine (RSMA de Koumac), de  
l'INSTITUT PASTEUR DE NC et liquidations  
judiciaires des Stés BAR EN MER et SOVEREIGN**

**Mercredi 20 mai 2026  
09:30**

**Au BAR EN MER - Les Quais  
12 rue J. FERRY  
98800 NOUMEA**

Visites des lots 1 à 98 de 8h à 9h30 mercredi, jour de la vente sur le site de vente  
Visites des lots 99 à 188 vendus sur désignation sur 3 sites différents : voir conditions de  
visites indiquées sur la dernière ligne du chapitre "sur désignation à... "

**UN CHÈQUE DE GARANTIE SERA DEMANDÉ A L'INSCRIPTION**  
(Présentation du KBis pour les chèques de société avec carte d'identité du gérant)  
**Par sécurité, le port de chaussures fermées sur les sites est obligatoire (visites et ventes)**

**ENLEVEMENT IMPERATIF après paiement  
le jour même ou selon indications données en début de vente.**

**Vente en l'état et au comptant: chèque avec 2 pièces d'identité, espèces plafonnées à 119 300 xpf, frais  
compris. Décret N° 2018-284 du 18/04/18 art. D.112-3 du CMF  
Droits en sus 9,54%, TGC 6% incluse (Dél. N° 299 du 22/03/94)**

## Sur désignation à Koné



## Sur désignation à Koumac





**Sur désignation à Nouméa**



Sur le site de vente



---

1	Meuble à cigarettes métal et mélaminé noir, un rideau coulissant, 3 niveaux	4 000
2	2 plateaux latté en composite marron sur structure métallique 60*60 (plateaux de table basse sans les pieds)	2 000
3	Lot d'environ 55 porte-menus A4, couleur bordeaux avec 2 casiers de rangements assortis	12 000
4	Lot "fin de chantier" : 90 carreaux environ de faïence blanc mat 20*20, 54 carreaux gris foncé mat 30*30 et environ 17 dalles TARKETT 91*61 et quelques touques entamées	4 000
5	Extincteurs 2kgs poudre et 6L eau	5 000
6	Canapé 3 places tissu alcantara grège	11 000
7	Lot de 3 lustres style industriel métal noir (2 en diam 60, l'autre plus petit), prévoir dépose à première bride et pose de wagos	8 000
8	Lot de 2 appliques doubles en bois et métal style galva, prévoir dépose à première bride et pose de wagos	3 000
9	Lot de 2 appliques doubles en bois et métal style galva, prévoir dépose à première bride et pose de wagos	3 000
10	Lot de 2 lustres de 3 lampes en verre style billard, prévoir dépose à première bride et pose de wagos	5 000
11	Lot de 29 plats porcelaine blanche forme coquille	3 000
12	Lot déco : manette de commande bateau, filet blanc et 5 taquets de bateau (le tout à déposer)	4 000
13	Distributeur d'eau chaude électrique PU-100 (10L) et boîte à thé en bois	4 000
14	Centrifugeuse VEMA modèle 2083	38 000
15	Blender JOHNY AK12	12 000
16	Blender JOHNY AK12	12 000
17	Blender JOHNY AK14	15 000
18	Poubelle à capot (pédale à remonter)	3 000
19	Lot de 2 tiroirs-caisses (sans clés), 3 imprimantes à tickets EPSON, téléphone et port internet	13 000
20	Machine à café expresso professionnelle INECO, 2 becs, posée sur étagère inox 2 pieds	85 000
21	Machine à glaçons SCOTSMAN AC56	42 000
22	Lave-verres ARISTARCO	40 000

23	Petite desserte inox (120x38x94ht environ)	15 000
24	Grand bac inox à dosseret et robinet avec commande au coude, étagère en partie basse (120x70x88ht environ), prévoir dépose à première bride avec pose de bouchons d'évacuation obligatoire	34 000
25	Bac inox sans robinetterie avec plan simple en partie gauche (130x69x82ht environ), prévoir dépose à première bride avec pose de bouchons obligatoire	28 000
26	Arrière bar réfrigéré SARO, 2 portes battantes vitrées (87x50x85ht environ)	35 000
27	Arrière bar réfrigéré SARO, 2 portes battantes vitrées (87x50x85ht environ)	35 000
28	Lot de contenants en pvc (divers modèles), 4 cagettes et bacs à patons	6 000
29	Centrale de nettoyage PROKLYN (prévoir dépose à première bride avec pose de bouchons obligatoire)	10 000
30	Plonge inox à dosseret, un bac avec douchette, paillasse à droite et étagère en partie basse (120x70x920ht environ) et centrale de dilution (prévoir dépose à première bride avec pose de bouchons obligatoire)	42 000
31	Lave-vaisselle ARISTARCO sur support inox, 2 niveaux (prévoir pose de bouchons obligatoire)	45 000
32	Lot ménage comprenant 3 supports à balais (à déposer), balais, brosses, raclettes, nécessaires à ménage	7 000
33	Lot de 6 grandes cagettes pvc	9 000
34	Lot de barquettes, serviettes en papier, etc	2 000
35	Étagère alimentaire, 4 niveaux (153 de long environ)	10 000
36	Étagère alimentaire, 4 niveaux (153 de long environ)	10 000
37	Étagère alimentaire, 4 niveaux (109 de long environ)	8 000
38	Étagère alimentaire, 4 niveaux (153 de long environ)	10 000
39	Étagère alimentaire, 4 niveaux (153 de long environ)	10 000
40	Étagère alimentaire, 4 niveaux (109 de long environ)	8 000
41	Lave-mains inox à dosseret, commande fémorale avec distributeurs à papier et savon (prévoir dépose à première bride avec pose de bouchons obligatoire)	12 000
42	Table inox, 2 niveaux, sur roulettes (120x70x90ht environ)	28 000
43	Cellule de refroidissement modèle BCF10	115 000
44	Poubelle à capot	3 000
45	Chariot de service polypropylène, 3 niveaux	4 000

46	Chariot de service polypropylène, 3 niveaux	4 000
47	Chariot de service polypropylène, 3 niveaux	4 000
48	Marmite à riz LISTO et machine sous vide ESSENTIEL	3 000
49	Hachoir HOLYSTONES HS-3368	3 000
50	Déshydrateur ATACAMA	11 000
51	Ensemble comprenant mandolines, essoreuse à salade, coupe-frites, presse-purée	4 000
52	Chalumeau KEMPER et siphon à chantilly en inox YOOCOOK avec quelques recharges	3 000
53	Combiné cutter/coupe-légumes SAMMIC CK241	82 000
54	Chariot de service polypropylène, 3 niveaux	4 000
55	Poubelle à capot	3 000
56	Micro-ondes CANDY	2 000
57	Bain marie modèle AA693H avec 3 bacs gastro GN 1/3	8 000
58	Robot SPAR MIXER SP-800A-B	13 000
59	Lot pâtisserie comprenant moules en silicone, balance digitale, planche à découper, poches à douilles	4 000
60	Lot d'une planche à découper en téflon et ustensiles divers	4 000
61	Lot d'une planche à découper en téflon et ustensiles divers	4 000
62	Lampe chauffante à quartz ROBAND HQ1500E (prévoir dépose)	27 000
63	Armoire de stérilisation de couteaux (prévoir dépose)	9 000
64	Lot de ravers, petites cocottes, cuillères diverses (principalement en porcelaine blanche)	6 000
65	Lot d'un saladier et 6 petits plats à gratin, le tout en verre	2 000
66	Lot de 2 grands plateaux en inox et 7 bacs gastro 1/6	4 000
67	Lot de 8 culs de poule, passoire et 3 planches à découper	4 000
68	Lot de 6 culs de poule, petite passoire et 3 planches à découper	3 000
69	Grande marmite inox PUJADAS et grande planche à découper en téflon	6 000
70	Marmite avec couvercle PUJADAS, 2 petites marmites et planche à découper en téflon	10 000
71	2 sauteuses et une casserole avec couvercles GOODTASTE et planche à découper en téflon	10 000

72	Casserole haute PUJADAS, sauteuse et une casserole	9 000
73	Lot de 2 grands bacs gastro rectangulaires (2/1) avec couvercle et un plus petit sans couvercle (1/2)	3 000
74	Lot de 6 poêles	4 000
75	Lot épicerie : 10 bouteilles de sirop et sucre en poudre	2 000
76	Lave mains inox, commande fémorale avec distributeurs à papier et savon (prévoir dépose à première bride avec pose de bouchons obligatoire)	12 000
77	Toaster sous plaque à snacker ROBAND GT600	62 000
78	Friteuse inox, 2 bacs avec 35 petits paniers à frites inox	32 000
79	Trancheuse à jambon NOAW modèle 275G/CE	27 000
80	Table inox à dossier, 2 niveaux (60x70x90ht environ)	15 000
81	Table inox à dossier, 2 niveaux (60x70x90ht environ)	15 000
82	Table inox à dossier, 2 niveaux (60x70x90ht environ)	15 000
83	Table inox, 2 niveaux, sur roulettes (120x70x90ht environ)	28 000
84	Four à pizza XTS, une bouche avec quelques plaques	40 000
85	Réchaud modèle D72/10CG, 2 feux	65 000
86	Four LAINOX Evo type ICEM051, année 2022, 6 niveaux avec 4 grilles et 2 plaques perforées sur son support inox	280 000
87	Meuble réfrigéré inox à dossier CMP, 2 portes battantes, sur roulettes (135x70x83ht environ)	75 000
88	Meuble réfrigéré inox à dossier CMP, 2 portes battantes, sur roulettes (135x70x83ht environ)	75 000
89	Armoire réfrigérée inox, 4 portes battantes (2 pour réfrigérateur et 2 congélateur), sur roulettes (137x80x204ht environ)	150 000
90	Panneau publicitaire déroulant	1 000
91	Lot de 2 tapis de plage en tissu et un coussin	2 000
92	Lot yoga : 2 tapis, 4 coussins (dont un grand rectangulaire) et plaid	2 000
93	Lot yoga : 2 tapis, 4 coussins (dont un grand rectangulaire) et plaid	2 000
94	Lot yoga : 2 tapis, 4 coussins (dont un grand rectangulaire) et plaid	2 000
95	Lot yoga : 2 tapis, 3 coussins (dont un grand rectangulaire) et 2 plaids	2 000
96	Kit complet pour bain ionique et matériels supplémentaires : 5 tableaux de désintoxication des pieds, 2 bassines pour bain de pieds et ceinture infrarouge	30 000

97	Lot d'un ionisateur d'air Teqoya et casque BEATS	18 000
98	Lampe de méditation HYPNAGOGIC LIGHT EXPERIENCE Lucia n°3 dans sa malette (neuf)	165 000

Visites des lots 1 à 98 mercredi 20 mai 2026 de 8h à 9h30 sur le site de vente - au BAR EN MER sur les Quais Ferry, Nouméa

### ***Sur désignation à Nouméa***

Mises à Prix:

99	Petite étagère, 3 plateaux mélaminé blanc et piètement métallique (70x40x90ht environ)	1 000
100	Caisson hauteur de bureau mélaminé bois, 3 tiroirs et un plateau supérieur avec quelques bannettes	2 000
101	Lot de 2 meubles de rangement mélaminé bois clair, 2 portes battantes	15 000
102	Commode mélaminé blanc chant gris, 4 tiroirs (70x40x80ht environ)	4 000
103	Commode mélaminé blanc chant gris, 4 tiroirs (70x40x80ht environ)	4 000
104	Commode mélaminé blanc chant gris, 4 tiroirs (70x40x80ht environ)	4 000
105	Commode mélaminé bois, 5 tiroirs, état très moyen (70x40x80ht)	2 000
106	Étagère mélaminé bois clair, 2 longs casiers (100x30x100ht environ)	3 000
107	Étagère mélaminé bois clair, 4 niveaux (100 de long et 140 de haut environ)	6 000
108	Lot d'un bureau d'angle, caisson 3 tiroirs et poubelle	7 000
109	Lot d'un bureau d'angle, caisson 3 tiroirs et poubelle	7 000
110	Étagère galva, 3 niveaux (80 de long et 140 de haut environ)	3 000
111	Étagère galva, 3 niveaux (80 de long et 140 de haut environ)	3 000
112	Étagère galva démontée : 8 montants, 10 plateaux et équerres	7 000
113	Store neuf, 130 de large	4 000
114	Panneau séparateur de bureau, 160 de long environ	3 000
115	Commode mélaminé noir, 5 tiroirs (état très moyen)	2 000
116	Meuble mélaminé blanc chant gris, 2 portes battantes (70x40x80ht environ)	4 000
117	Desserte roulante 2 niveaux, 2 tiroirs (100 de haut environ) plateaux blanc, structure métal bleu	3 000
118	Lot de 2 étagères métalliques, 2 niveaux (plateaux en contreplaqué)	4 000
119	Table pliante, plateau en verre et piètement métal blanc (abîmé), 150 de long environ	5 000

120	Table pliante, plateau en verre et piètement métal blanc (abîmé), 150 de long environ	5 000
121	Lot de contenants en pvc avec couvercle (dans 3 cartons : 100 pcs environ)	6 000
122	Carton d'une dizaine de vêtements de travail (chasubles et vestes manches longues)	2 000
123	Bureau d'angle mélaminé bois clair et piètement métallique en 3 parties (250 de long environ)	10 000
124	Étagère en bois, 18 casiers (220 de long et 150 de haut environ)	12 000
125	Meuble mélaminé bois foncé, 2 tiroirs à dossiers suspendus (80x100ht environ)	6 000
126	Climatiseur portable sur roulettes CLATRONIC CL3750	12 000
127	Lot comprenant 2 petites pelles, balais, râteau et pince à ordures	2 000
128	Bureau d'angle mélaminé bois	4 000
129	Bureau d'angle mélaminé bois	4 000
130	Bureau d'angle mélaminé bois	4 000
131	Bureau d'angle mélaminé bois	4 000
132	Lot de 2 bureaux droits mélaminé bois, 180 de long chacun	6 000
133	Bureau droit, 160 de long et fauteuil dactylo	7 000
134	2 caissons mélaminé blanc, 2 et 3 tiroirs (dont un sans roulettes)	4 000
135	3 caissons mélaminé bois foncé, 2 tiroirs (dont un sans roulettes)	5 000
136	2 tabourets de laboratoire roulants	3 000
137	2 tabourets de laboratoire roulants	3 000
138	2 tabourets de laboratoire roulants	3 000
139	3 tabourets de laboratoire roulants	5 000
140	Lot de 4 chaises visiteur simili cuir et une en tissu	6 000
141	Lot de 2 vestiaires métalliques, une porte	6 000
142	Générateur AUDION TPS-2	25 000
143	Lot de 2 meubles mélaminé gris clair, un à 2 portes battantes et l'autre à 4 tiroirs (100x80ht chacun)	9 000
144	Lot de 2 commodes mélaminé gris clair, 4 tiroirs (40x100ht et 50x80ht environ)	7 000
145	Commode mélaminé blanc chant gris, 4 tiroirs (110 de long et 80 de haut)	5 000

146	Lot de 2 meubles mélaminé beige, 2 portes battantes (110 de long et 90 ou 100 de haut environ)	9 000
147	Onduleur RIELLO UPS	20 000
148	Onduleur BATTERY CABINET AP410	4 000
149	Onduleur sans marque apparente	4 000
150	Table, plateau en verre et piètement métal (200 de long environ)	10 000
151	Lave-vaisselle PROLINE	15 000
152	Table-top	7 000
153	Paillasse en corian à haut dossier, 110 de long environ	12 000
154	Paillasse en corian, 200 de long environ	10 000
155	Paillasse en angle en corian avec lavabo à gauche et petite étagère un niveau	18 000
156	Lot d'une armoire métallique 2 portes battantes et meuble métallique 2 tiroirs	15 000
157	Groupe électrogène GENELEC, 30kva, année 2004, problème de jauge	180 000
158	Groupe électrogène FG WILSON, 88kva, année 2012	850 000
159	Chambre froide PRADA BOX avec climatisation (16C°), 200x100 environ	150 000
160	Chambre froide en panneaux 300x200 environ, moteur fonctionne mais groupe hors-service (prévoir dépose)	200 000

Visites des lots 98 à 160 - mardi 19 mai 2026 de 10h à 11h30 - ancien  
 INSTITUT PASTEUR, au 11 avenue Paul Doumer au centre-ville, Nouméa

***Sur désignation à Koné***

*Mises à Prix:*

161	Tractopelle JCB Midi CX4, n° de série JCBM1D04C01709483, 2400h, mise en service en 2014, démarre mais non roulante, fuite aux stabilisateurs et vérins de godet, à l'arrêt depuis plus d'un an	350 000
-----	--	---------

Visites du lot 161 vendredi 15 mai de 8h à 12h - au SMA de Koné - 1194 route de la Néa à Koné - se présenter à la guérite muni d'une pièce d'identité  
 S'agissant d'un bien du Domaine le lot ne pourra être enlevé que le lundi 1er juin, sur présentation du document de vente

***Sur désignation à Koumac***

*Mises à Prix:*

162	Armoire chaude étuve 2 portes (joint de porte manquant)	5 000
163	Sauteuse MATIS, manivelle de levage hors service, défaut d'allumage	5 000

164	Friteuse BERTO'S, dysfonctionnement électrique	5 000
165	Four INOXTREND, ne fonctionne pas en cuisson vapeur	8 000
166	Four INOXTREND, ne fonctionne pas en cuisson vapeur	8 000
167	Armoire froid positif CHILLER, ne descend pas sous les 10 °C	10 000
168	Armoire froid positif CHILLER, ne descend pas sous les 10 °C	10 000
169	Treuil TIREFORT à réparer car se détend	3 000
170	Équilibreuse de roues SPACE ER220E, de 2006, fonctionne mais pas de capot de protection	35 000
171	Nettoyeur haute pression DIAMCO HP0893, lanceur hors service, prévoir changement de roues	20 000
172	Tondeuse à gazon TO2483 de 2022, à réparer (train avant, lanceur, câble d'alimentation)	18 000
173	Tarière thermique Q2194, 3 mèches (démarré mais pas assez puissante sur sol dur)	25 000
174	Dameuse pilonneuse PD3695, soufflet à changer	25 000
175	Dameuse BELLE PCX 500, démarre et fonctionne bien	35 000
176	Simulateur pour module pelleteuse WORKISITEVR CAT320 EXCAVATOR n°W0083-0072, mis en service en 2018, manque clé usb de sécurité (licence) et unité centrale	30 000
177	Simulateur pour module chargeuse sur roues WORKSITEVR KOMATSU WA470, n° W0098-V0092, mis en service en 2019, bon état mais manque écran LCD LENOVO et alimentation	35 000
178	Chariot élévateur HANGCHA CE1208 état général correct, roulant, démarre, 2179h, certaines réparations à prévoir (bocal liquide refroidissement, vérin et fixation de capot, flexibles et vérins de translation des fourches)	420 000
179	BUS IRISBUS Recreo, 51 places, 21cv, gazole - Marque : IRISBUS - Type Commercial : RECREO - Immatriculation : 360 418 NC - Kilométrage : 210.308 - 1ere Mise en Service : 19/07/2012 - N° de série : VNESFR1600M014176 pour pièces ou rénovation	250 000

180	<p>RENAULT Clio, 5 places, 8cv, gazole</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Marque : RENAULT</li> <li>- Type Commercial : CLIO</li> <li>- Immatriculation : 391 266 NC</li> <li>- Kilométrage : 156.765</li> <li>- 1ere Mise en Service : 16/12/2015</li> <li>- Type administratif : M10RENV436E380</li> <li>- N° de série : VF15RU40H52680198</li> </ul> <p>Etat général correct, entretien régulier distribution faite en 2020 ainsi que boîte de vitesse changée, batterie et carte de démarrage en mai 2025, et embrayage en 2018</p>	320 000
181	<p>RENAULT Clio, 5 places, 8cv, gazole</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Marque : RENAULT</li> <li>- Type Commercial : CLIO</li> <li>- Immatriculation : 401 717 NC</li> <li>- Kilométrage : 135.310</li> <li>- 1ere Mise en Service : 30/01/2017</li> <li>- Type administratif : M10RENV4788853</li> <li>- N° de série : VF15RBF0A55213203</li> </ul> <p>Etat général correct, démarre, chocs , pneus à changer - prévoir bocal lave-glace, courroie d'accessoire et silentblocs triangles de suspension AV</p>	400 000
182	<p>RENAULT Clio, 5 places, 8cv, essence</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Marque : RENAULT</li> <li>- Type Commercial : CLIO</li> <li>- Immatriculation : 418 099 NC</li> <li>- Kilométrage : 157.624</li> <li>- 1ere Mise en Service : 08/10/2018</li> <li>- Type administratif : M10RENV551J137</li> <li>- N° de série : VF17RB20A60175340</li> </ul> <p>Véhicule roulant mais batterie hors service, pneus à prévoir</p>	680 000
183	<p>RENAULT Clio Estate, 5 places, 8cv, essence</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Marque : RENAULT</li> <li>- Type Commercial : CLIO</li> <li>- Immatriculation : 418 102 NC</li> <li>- Kilométrage : 175.710</li> <li>- 1ere Mise en Service : 08/10/2018</li> <li>- Type administratif : M10RENV551J137</li> <li>- N° de série : VF17RB20A60175339</li> </ul> <p>Roulant, démarre, état correct, prévoir plaquettes, courroie d'accessoire feux de route AVD, rétroviseur gauche</p>	490 000
184	<p>RENAULT Clio, 5 places, 8cv, gazole</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Marque : RENAULT</li> <li>- Type Commercial : CLIO</li> <li>- Immatriculation : 422 313 NC</li> <li>- Kilométrage : 85.000</li> <li>- 1ere Mise en Service : 13/07/2018</li> <li>- Type administratif : M10RENV6039718</li> <li>- N° de série : VF15RBF0A60834774</li> </ul> <p>Roulant, démarre, auto-école, problème de géométrie, cache bas moteur absent, pneus avant à prévoir,</p>	550 000

- |     |  |         |
|-----|--|---------|
| 185 | RENAULT Kangoo, 5 places, 10cv, gazole<br>- Marque : RENAULT<br>- Type Commercial : KANGOO<br>- Immatriculation : 391 268 NC<br>- Kilométrage : 161.975<br>- 1ere Mise en Service : 16/12/2015<br>- Type administratif : M10RENV376L968<br>- N° de série : VF1KW28B553063042<br>Roulant mais ne démarre pas, batterie hors-service, pour pièces  | 140 000 |
| 186 | RENAULT Kangoo, 5 places, 10cv, gazole<br>- Marque : RENAULT<br>- Type Commercial : KANGOO<br>- Immatriculation : 418 103 NC<br>- Kilométrage : 161.720<br>- 1ere Mise en Service : 08/10/2018<br>- Type administratif : M10RENV5336918<br>- N° de série : VF1KW41B160002577<br>Démarre, roulant, bon état général, impact coffre, pneus à changer   | 410 000 |
| 187 | RENAULT Kangoo, 5 places, 10cv, gazole<br>- Marque : RENAULT<br>- Type Commercial : KANGOO<br>- Immatriculation : 418 104 NC<br>- Kilométrage : 179.071<br>- 1ere Mise en Service : 08/10/2018<br>- Type administratif : M10RENV5336918<br>- N° de série : VF1KW41B160002571<br>Roulant, démarre, état correct, prévoir batterie, vitre coffre ARD, joint spi<br>boite de vitesse et embrayage | 365 000 |
| 188 | RENAULT Kangoo, 5 places, 10cv, gazole<br>- Marque : RENAULT<br>- Type Commercial : KANGOO<br>- Immatriculation : 418 105 NC<br>- Kilométrage : 148.500<br>- 1ere Mise en Service : 08/10/2018<br>- Type administratif : M10RENV5336918<br>- N° de série : VF1KW41B160002550<br>Roulant, démarre, état correct   | 290 000 |

Visites des lots 162 à 188 vendredi 15 mai de 8h à 16h au RSMA de Koumac - RPN1

Se présenter à la guérite muni d'une pièce d'identité

S'agissant de biens du Domaine les lots ne pourront être enlevés que le lundi 1er juin sur présentation des documents de vente et par des moyens réglementaires

# ORDRE DE PORTER LES ENCHERES POUR MON COMPTE

si PARTICULIER : NOM et prénom :

si SOCIETE : Nom de la société  
et cachet commercial

ADRESSE :

VILLE :

TELEPHONE:

FAX :

EMAIL :

BANQUE :

COMPTE :

N° de Ridet (si société) :

demandons à Maître Xavier LOMBARDO, Huissier de Justice, Commissaire-priseur chargé de l'administration provisoire de l'étude de feu Maître Laurence POTEL, d'acheter pour notre compte les lots mentionnés ci-dessous, pour le prix maximum indiqué hors taxes (TGC 6%) et hors frais (9% hors taxes soit 9,54% TGC incluse) lors de la VENTE AUX ENCHERES indiquée ci-dessous.

(Exemple: Mise à Prix 100.000 F, offre maximum hors frais et hors tgc 200.000F, Me LOMBARDO partira de la mise à prix et non du montant de l'offre et montera les enchères pour vous comme si vous étiez présent. Si les enchères s'arrêtent au-dessous de l'offre maximum, par exemple 150.000 F, l'adjudication sera le montant de cette dernière enchère; par contre, Me LOMBARDO ne portera aucune enchère au-delà du montant indiqué en tant qu'offre maximum. Pour plus de précisions, n'hésitez pas à contacter l'étude.)

**A la requête du Domaine (RSMA de Koumac), de du 20/05/2026 à 98800 NOUMEA  
l'INSTITUT PASTEUR DE NC et liquidations  
judiciaires des Stés BAR EN MER et  
SOVEREIGN**

Nous avons pris connaissance des Conditions Générales de Vente et les acceptons.

**Nous vous prions de trouver ci-joint un chèque à l'ordre de Maître Xavier LOMBARDO Commissaire-Priseur**

N° de Lot	Descriptif du lot	Offre maximum en F CFP hors frais et hors TGC	Prix adjudgé hors frais et hors TGC

**DATE :**

**SIGNATURE :**

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## LA VENTE ET SON DEROULEMENT :

### ARTICLE 1

La vente est publique et a lieu aux enchères.

L'adjudication sera faite au plus offrant contre paiement comptant ; faute de paiement comptant, l'objet sera revendu à la folle enchère sans mise en demeure ni aucune formalité de justice aux risques et périls de l'adjudicataire, le commissaire-priseur appréciant, sous sa seule responsabilité les cas de folle enchère.

Le fol enchérisseur sera tenu de la différence entre son prix et le prix de la revente sans pouvoir prétendre à l'excédent, s'il y en a un, cet excédent revenant au requérant.

En cas de règlement par chèque non visé pour provision, si celui-ci n'est pas honoré, la procédure de folle enchère pourra, après notification au débiteur et une mise en demeure, être poursuivie lors de la plus prochaine vente.

En cas de double enchère, (enchères simultanées sur le même objet), l'objet sera remis en vente et le public admis à nouveau à enchérir ; il sera alors adjugé à nouveau au plus offrant et dernier enchérisseur.

### ARTICLE 2

Un minimum d'enchérisseurs est nécessaire pour ouvrir une vacation. Ce minimum est déterminé pour chaque vente par le commissaire-priseur. En conséquence, le commissaire-priseur se réserve le droit, dans l'intérêt des parties, de ne pas ouvrir la vacation si le nombre d'enchérisseurs est insuffisant compte tenu de la nature et/ou de la quantité des biens à vendre.

### ARTICLE 3

Le montant minimum de l'enchère est fixé par le commissaire-priseur, le pas d'enchère également.

Les mises aux enchères ont lieu dans l'ordre indiqué dans le catalogue de la vente.

Le commissaire-priseur se réserve toutefois le droit de :

- " s'écarter de l'ordre du catalogue,
- " réunir ou diviser des lots,
- " retirer des effets mis en adjudication et qui n'atteindraient pas un prix à sa convenance même après enchères dépassant la mise à prix.

Les lots modifiés au moment de la vente par rapport au catalogue, seront précisés. Les modifications seront mentionnées sur une liste complémentaire et/ou seront précisés au moment de la mise aux enchères.

Les lots présentant une date de mise à disposition particulière seront précisés au plus tard au moment de la vente.

Des réunions de lots peuvent être proposées dans le catalogue, mais les acheteurs ont la faculté d'en demander d'autres. Le commissaire-priseur se réserve cependant le droit de ne pas donner suite à ces demandes si elles paraissent trop compliquées ou pour des lots trop éloignés n'ayant pas de rapport.

Lorsque la faculté de réunion est proposée, elle sera annoncée avant la présentation du premier lot de la réunion. Les lots seront adjugés provisoirement séparément et ensuite réunis. Lors de la réunion, la nouvelle enchère, au minimum supérieure de 10 % du montant total adjugé séparément, sera annoncée et les enchères pourront reprendre. S'il n'y a pas preneur, les lots seront définitivement adjugés aux enchérisseurs précédents.

Demande de réunion de l'ensemble des lots de la vente :

Cette demande devra être faite avant le début de la vente, par écrit, avec une offre chiffrée. Elle devra être accompagnée d'une caution bancaire ou bien du versement effectif d'un montant compris entre 20 % et 50 % de l'offre suivant l'importance de celle-ci, le commissaire-priseur se réservant la possibilité de ne pas accepter cette demande.

Cette demande de réunion finale sera annoncée avant le début de la vente.

Comme précédemment, les lots seront adjugés provisoirement séparément ou en sous-ensembles. La règle de surenchère finale étant la même que précédemment : l'offre globale devra être supérieure d'au moins 10 % des enchères provisoires. L'acheteur intéressé par l'ensemble aura la faculté de surenchérir sur son offre précédente. Le commissaire-priseur se réserve toutefois le droit de ne pas donner suite à ces surenchères s'ils estiment ne pas détenir de garantie de paiement suffisante.

Dans le cas où une réunion finale est annoncée, d'autres acquéreurs pourront se déclarer en cours ou en fin de vente, à condition de remettre les garanties de paiement nécessaires et suffisantes (voir ci-dessus).

D'autres formes de réunion sont possibles. Elles seront étudiées à la demande et annoncées avant le début de la vente.

### ARTICLE 4

Les cotes, volumes, quantités, kilométrages et qualités figurant dans le catalogue ne sont données qu'à titre indicatif et ne sont pas garantis, le plus ou le moins devant faire le gain ou la perte de l'adjudicataire; les effets sont vendus dans l'état où ils se trouvent au moment de la vente, sans aucune garantie notamment d'état, de dénomination, de désignation, pour défaut d'ancienneté, d'authenticité et sans recours possible contre qui que ce soit pour quelque cause que ce soit et sans qu'aucune réclamation puisse être admise une fois l'adjudication prononcée.

L'adjudicataire est réputé compétent et avoir pris connaissance des éventuelles erreurs de descriptif ainsi que des défauts ou imperfections des effets avant la mise aux enchères une ou plusieurs expositions préalables à la vente lui ayant permis de se rendre compte de l'état et de la nature des objets mis en vente; en conséquence, l'adjudicataire ne bénéficiera d'aucune action soit en résolution, soit en dommages-intérêts, soit en diminution de prix.

Les photos utilisées sur les différentes publicités ne sont pas contractuelles.

L'adjudication a toujours lieu aux risques et périls de l'adjudicataire.

Les matériels sont vendus sans logiciel. Si des logiciels se trouvaient néanmoins dans les matériels au moment de l'enlèvement, l'acheteur s'obligerait soit à les détruire, soit à en déclarer la présence au fournisseur en vue d'en obtenir la licence d'exploitation.

Tous les lots s'entendent démontés au 1er raccord ou 1ère bride.

### ARTICLE 5

Les enchères peuvent être émises verbalement, téléphoniquement, par ordre d'achat ; L'ordre d'achat doit être adressé par écrit, accompagné d'une garantie de paiement.

L'ordre d'achat doit, à peine de nullité, comporter la désignation de l'objet sur lequel on souhaite enchérir, indiquer sa référence au catalogue de la vente ainsi que le prix maximum au-delà duquel on ne désire plus enchérir ; ce prix s'entendant hors frais et taxes.

Les enchères téléphoniques ne seront acceptées qu'après dépôt d'un chèque ou d'une garantie bancaire.

Pour être retenus les ordres écrits devront être accompagnés :

- pour une offre ferme : d'un chèque de garantie du montant en principal de l'offre plus les droits et frais de 9,54% (TGC 6% incluses) ;
- pour une offre variable (de xF à xF) d'un chèque de garantie du montant maximum de l'offre plus les droits et frais de 9,54% (TGC 6% incluses)

Ce montant de garantie peut également se faire par virement bancaire à condition que le montant soit passé au crédit, la veille de la vente avant 15h00, sur le compte suivant :

Me Xavier LOMBARDO - Compte clients - BCI TRIANON  
Code Banque 17499 Code Guichet 00010 Compte n° 16138102061 RIB 08  
FR 76 1749 9000 1016 1381 0206 108 code BIC BCADNCNN

### ARTICLE 6

Les enchères ne seront admises qu'autant qu'elles seront portées par des personnes capables.

Le commissaire-priseur pourra exiger une caution bonne et solvable des adjudicataires non seulement pour le paiement du principal, mais aussi pour l'exécution des clauses et conditions de la vente, à peine de refus d'inscription. Cette caution pourra prendre la forme d'un chèque établi à l'ordre du Commissaire-Preneur, signé et laissé en blanc.

Le commissaire-priseur se réserve la faculté d'écarter de la vente tout soumissionnaire ou enchérisseur qui ne lui paraîtrait pas présenter des garanties suffisantes. Le commissaire-priseur n'a pas, dans ce cas, à motiver sa décision qui n'est pas susceptible de recours. De même, il peut ne pas admettre à la vente les enchérisseurs verbaux qui ne sont pas en mesure de justifier sur-le-champ de leur identité et de leur adresse.

Le Commissaire-priseur peut exclure de ses ventes :

- tout enchérisseur qui aurait manqué à ses engagements lors de précédentes ventes,
- tout adjudicataire qui se serait préalablement signalé à l'attention du commissaire-priseur par des agissements frauduleux ou par la non exécution d'engagements contractés à l'occasion d'une précédente opération: enchère fictive, enlèvement irrégulier, chèque sans provision, non respect des conditions particulières, agressivité, violences verbales ou physiques, trouble de la vente de par ses propos ou attitude etc...

Suivant la gravité des faits reprochés, l'exclusion peut être temporaire ou définitive.

Il est rappelé aux amateurs :

- que pour des raisons de sécurité, le port de chaussures fermées est obligatoire sur les sites de visites et de ventes
- que les enfants mineurs doivent être accompagnés et surveillés par leurs parents ou leurs accompagnateurs. La participation aux enchères leur est interdite.
- que les chiens, même tenus en laisse, sont interdits dans l'enceinte des lieux de vente tant en intérieur qu'en extérieur.

#### ARTICLE 7

Au cas où des objets appartenant à l'Etat, à des Administrations publiques territoriales ou reconnues d'utilité publique, à des organisme divers, où qui ne sont pas dans le commerce, ou qui portent une mention indiquant leur inaliénabilité, se trouveraient être adjugés, l'adjudicataire serait contraint d'en effectuer la restitution à première réquisition, et ce, sans pouvoir prétendre à aucune indemnité, le prix d'adjudication et des frais lui étant seul remboursé.

#### LE PAIEMENT DU PRIX, DES FRAIS ET TAXES

#### ARTICLE 8

L'adjudicataire payera, en sus du prix d'adjudication des frais légaux de 9% ainsi que la TGC de 6% sur l'ensemble, soit 9,54% taxes incluses.

Il paiera comptant, en Francs C.F.P., au commissaire-priseur le prix principal de son adjudication augmenté des droits d'Enregistrement et autres taxes dus au Service de l'Enregistrement, de la Taxe Générale à l'importation s'il y a lieu, des émoluments et autres droits proportionnels dus au commissaire-priseur tels qu'ils sont établis au tarif. (Déf n° 299 du 22/03/94 modifiée). Règlement en espèces, plafonné à 119 300 xpf frais inclus (décret n°2018/284 du 18 avril 2018 art D.112-3 du Code Monétaire et Financier)

Il est rappelé qu'en application de l'article R 344-1 du code national de la route rendant applicable l'article L325-1-1 dudit code en Nouvelle Calédonie, relatif à la confiscation des véhicules par les juridictions judiciaires pénales : "si la confiscation est ordonnée, le véhicule est remis au service des domaines en vue de sa destruction ou de son aliénation. Les frais d'enlèvement et de garde en fourrière sont à la charge de l'acquéreur".

Le commissaire-priseur pourra exiger la signature de l'adjudicataire sur le procès-verbal de vente et sur le décompte du prix de vente qui demeurera annexé audit procès-verbal.

#### ARTICLE 9

Aussitôt l'adjudication prononcée, l'adjudicataire est tenu de déclarer ses nom, prénoms et adresse, de signer, le cas échéant, le bon qui lui sera remis, et de remettre en garantie, au commissaire-priseur ou à l'un de ses assesseurs, le montant de l'adjudication et des 9,54 % (TGC 6% incluses) de frais légaux.

Pour être effectif, le paiement comptant du prix d'adjudication, augmenté des frais et taxes se fera :

- soit en espèces (plafonnées à 119 300 xpf cf art.8 ci-dessus)
- soit par chèque à l'ordre du commissaire-priseur avec présentation de 2 pièces d'identité ;
- soit par chèque certifié, sinon par chèque accompagné obligatoirement d'une lettre de garantie de paiement de la banque, selon les cas;
- par virement bancaire dans les formes et délais fixés par le commissaire-priseur ;

En cas de défaillance de l'acheteur, l'acompte versé à titre de garantie pour participer à la vente sera conservé à titre de dommages intérêts.

A l'expiration du délai d'un mois, après une mise en demeure et à défaut de paiement de la somme due, il sera perçu sur l'acquéreur et pour prise en charge des frais de recouvrement un honoraire complémentaire de 10% du prix d'adjudication, avec un minimum de 25000 FCFP.

L'application de cette clause ne fait pas obstacle à l'allocation de dommages-intérêts et aux dépens de la procédure qui serait nécessaire, et ne préjuge pas de l'éventuelle mise en œuvre de la procédure de folle enchère.

#### ARTICLE 10

En cas de vente à terme faite sur la demande écrite du requérant, le prix sera payable, dans les délais fixés aux conditions particulières de la vente, entre les mains de Maître Xavier LOMBARDO, commissaire-priseur.

Les adjudicataires paieront en sus des frais de recouvrement fixés aux conditions particulières de la vente, mais ceux qui se libéreront comptant seront affranchis de ces frais.

Le requérant renonce au droit de responsabilité du prix de la vente établi en sa faveur par la loi contre le Commissaire-priseur, lui ayant expressément demandé, dans l'intérêt de la vente, d'accorder les délais fixés aux conditions particulières aux adjudicataires.

#### LE TRANSFERT DE PROPRIETE ET LES GARANTIES

#### ARTICLE 11

Les acquéreurs sont responsables des lots dès l'adjudication prononcée, mais le transfert de propriété ne sera effectif que lors de l'encaissement définitif du paiement.

A compter de l'adjudication, le vendeur ou le commissaire-priseur ne sauraient être tenus pour responsables de la disparition partielle ou totale de l'objet adjugé ou des dommages qui pourraient lui être occasionnés

#### L'ENLEVEMENT DES EFFETS ADJUGES

#### ARTICLE 12

Les enlèvements ne sont autorisés que sur présentation de la facture après paiement effectif complet.

L'enlèvement des effets adjugés devra être effectué par l'adjudicataire immédiatement ou dans les délais annoncés dans le catalogue et/ou lors de la mise en vente, sous sa seule et entière responsabilité, à ses frais et ses risques et périls.

L'enlèvement des effets adjugés est, sauf stipulation contraire, obligatoire.

La revente sur site par l'adjudicataire est interdite.

Dans le cas où l'adjudicataire ne ferait pas procéder à l'enlèvement des effets à lui adjugés, dans les délais qui lui sont impartis, le vendeur se réserve le droit de réclamer réparation des préjudices que pourraient lui causer ce retard ou des préjudices pouvant être causés à des tiers et notamment à des adjudicataires d'autres effets.

Le requérant et/ou le commissaire-priseur se réservent la possibilité de les faire enlever et stocker aux frais de l'adjudicataire - ou encore de les faire transporter à l'adresse indiquée par l'adjudicataire- et ce, sans que leur responsabilité ne puisse être engagée d'aucune manière quant à l'état ou la conservation des lots en question.

En dernier ressort le requérant pourra également décider de considérer les lots achetés comme abandonnés à partir de 18 heures du dernier jour prévu pour les enlèvements. Il disposera de ces lots à partir de cet instant et pourra alors, soit les revendre, les détruire ou les ferrailler.

Dans tous les cas les frais inhérents seront à la charge du ou des adjudicataires et lui ou leurs seront facturés.

Dans le cas où un délai ou sursis est accordé, cette stipulation, n'étant qu'une facilité accordée aux adjudicataires, ne peut faire échec à l'application du présent article.

Sans pour cela apporter dérogation ou novation à l'application de cette clause, le commissaire-priseur se réserve en cas de non-paiement, de retenir l'objet adjugé et, le cas échéant, d'empêcher ou d'arrêter tout commencement de démontage jusqu'à parfait paiement.

#### ARTICLE 13

L'adjudicataire s'engage expressément et irrévocablement à respecter, et à faire respecter par toute personne qui travaillera pour son compte et à son nom, les lois et réglementation en vigueur, et notamment les prescriptions particulières d'hygiène et de sécurité applicables aux travaux effectués dans un établissement par une entreprise extérieure. Il s'engage expressément et irrévocablement à agir avec toutes les précautions requises pour prévenir tout dommage aux tiers ou aux biens du vendeur, et à réparer sans limitation de montant tout dommage dont il pourrait être tenu pour responsable.

#### ARTICLE 14

Dans le cas où l'enlèvement de l'effet adjugé nécessiterait la démolition d'un bien mobilier ou immobilier, l'adjudicataire ne pourra y procéder à ses frais, qu'avec l'autorisation expresse du propriétaire dudit bien.

Le commissaire-priseur et le requérant ne peuvent en aucun cas et sous aucun prétexte être rendus responsables des dégâts et dommages de quelque nature qu'ils soient causés tant aux locaux, à l'immeuble où il est procédé, qu'aux objets acquis par des tiers acquéreurs, à l'occasion de démontage et d'enlèvement de tous objets, matériel, installations quelconques vendus.

Le vendeur pourra exiger de l'adjudicataire le dépôt d'un montant de garantie, préalablement à toute opération d'enlèvement, afin de garantir les dommages pouvant être causés à ses biens mobiliers ou immobiliers ou à ceux appartenant à des tiers.

#### ARTICLE 15

Sauf stipulation expresse, les conduites de gaz, d'eau, de vapeur, d'électricité ou autre raccordement à l'effet adjugé seront débranchés à l'endroit du premier raccord, interrupteur, de la première vanne ou des repères apposés par le vendeur sur les conduites.

Sauf disposition contraire mentionnée dans le catalogue de la vente, l'adjudicataire ne pourra prétendre avoir aucun droit de propriété sur les conduites souterraines, ou incorporées dans les éléments de maçonnerie ou les câbles électriques entre les transformateurs et tableaux de commande des machines.

#### ARTICLE 16

L'adjudicataire dont l'effet à lui adjugé empêche ou gêne l'enlèvement d'un autre effet, devra faire procéder à l'enlèvement dudit effet dans les 24 heures suivant la notification qui pourrait lui être faite par le commissaire-priseur.

A défaut, le vendeur pourra faire procéder à l'enlèvement pour le compte et aux frais de l'adjudicataire et sous la responsabilité de celui-ci.

#### ARTICLE 17

L'adjudicataire, qui aura du fait du retard dans l'enlèvement empêché ou gêné l'enlèvement d'un autre effet adjugé, sera tenu de réparer le préjudice qui pourrait être causé au propriétaire dudit effet.

#### RESTRICTION CONCERNANT LA VENTE DE CERTAINS EFFETS

#### ARTICLE 18

Les machines et éléments de production sont vendus généralement conformes aux dispositions techniques, ainsi qu'aux normes de sécurité légales ou réglementaires. Cette conformité est attestée soit par la Plaque de Conformité (machine mise en service après le 15 Janvier) ou la Plaque CE (machine mise en service après le 15 Janvier 1993) si elles n'ont pas subi de modifications importantes des organes de sécurité

#### ARTICLE 19

Lorsque l'effet mis en vente n'est pas conforme aux dispositions techniques, ainsi qu'aux normes de sécurité légales ou réglementaires, cette non-conformité et les restrictions de vente qui en découlent seront mentionnées dans le catalogue de la vente ou indiquées lors de la mise aux enchères.

#### ARTICLE 20

Les machines non-dangereuses et non-conformes, sont vendues inaptes à la mise en production.

Elles pourront être vendues dans l'état :

1 - à une personne physique ou morale ne destinant pas le matériel à une utilisation sur le territoire français.

Il incombera à l'acheteur de se mettre en conformité avec la législation du pays d'exploitation.

2 - à une personne physique ou morale ayant qualité de revendeur, récupérateur, reconstruteur, casseur, ferrailleur ou collectionneur qui s'engage à une mise aux normes préalable, sous sa responsabilité, à la cession éventuelle à un client exploitant.

3 - à tout acheteur pour source de pièces détachées et qui reconnaîtra par écrit ne pas remettre ou céder pour tel le matériel en exploitation.

4 - à un exploitant artisan travaillant seul, qui s'engagera par écrit en connaissance de cause à mettre la dite machine en conformité avec la législation, sous sa responsabilité, avant toute mise en production et renoncera à toutes poursuites à l'égard du vendeur pour ce motif.

#### ARTICLE 21

Les machines reconnues dangereuses et non-conformes ne pourront être cédées qu'aux catégories 1 et 2 de l'article précédent.

Les acheteurs s'engagent formellement aux respects des critères ci-dessus au travers de l'acceptation des conditions générales et particulières de vente.

#### ARTICLE 22

Les dispositions des articles 18 à 21 ne sont pas applicables dans le cas de vente judiciaire pratiquée après jugement prononçant la liquidation judiciaire du vendeur.

#### DISPOSITIONS DIVERSES

#### ARTICLE 23

En tout état de cause, il ne pourra être dérogé aux présentes conditions générales de vente. Dans les cas où l'adjudicataire émettrait des réserves générales ou particulières dérogeant aux présentes conditions, ces réserves seront réputées nulles et non écrites sans que le vendeur ou ses mandataires aient à l'en informer expressément.

#### ARTICLE 24

Pour tout litige, il est fait attribution expresse aux juridictions territorialement compétentes.

#### ARTICLE 25

Le fait de porter une enchère, en salle, par ordre d'achat ou par téléphone, implique l'entière adhésion de l'enchérisseur aux conditions ci-dessus énoncées.

Les présentes conditions se trouvant reproduites dans le catalogue de la vente et/ou affichées sur les lieux de la vente, l'enchérisseur ne pourra invoquer l'ignorance de celles-ci.